

Transmis le 29/05/17

Monsieur le Préfet de l'Aveyron
Place Charles de Gaulle
BP 715
12007 RODEZ CEDEX

Objet : Demande de dérogation pour ouverture à l'urbanisation dans le cadre de la procédure de modification des Plan Locaux d'Urbanisme des Communes de La Rouquette et Savignac.

Affaire suivie par : M.SDOUR Nour-Eddine

Monsieur le Préfet,

Par délibération du 18 mai 2017, la Communauté de Communes du Grand Villefranchois a prescrit la modification n°3 des Plan Locaux d'Urbanisme des communes de La Rouquette et Savignac.

Cette procédure d'évolution des documents d'urbanisme communaux entraîne l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser (AUx2) délimitées après le 1er juillet 2002.

Les communes de La Rouquette et Savignac n'étant pas couverte par un SCOT applicable et conformément à la réglementation applicable depuis le 1^{er} janvier 2017 relative à l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU2, la Communauté de Communes du Grand Villefranchois sollicite une dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation en application des articles L142-4 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Vous trouverez ci-joint le dossier qui vous permettra d'instruire cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Serge Roques

